



Soixante-douzième session  
Point 149 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 5 juillet 2018

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/72/917)]

### 72/286. Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions [69/307](#) du 25 juin 2015, [70/289](#) du 17 juin 2016 et [71/293](#) du 30 juin 2017,

*Ayant examiné* les rapports du Secrétaire général sur le financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Réaffirme* ses résolutions [57/290 B](#) du 18 juin 2003, [59/296](#) du 22 juin 2005, [60/266](#) du 30 juin 2006, [61/276](#) du 29 juin 2007, [64/269](#) du 24 juin 2010, [65/289](#) du 30 juin 2011, [66/264](#) du 21 juin 2012, [69/307](#) et [70/286](#) du 17 juin 2016, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que leurs dispositions soient appliquées intégralement ;

2. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général<sup>1</sup> ;

3. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

4. *Prend note* de l'appui que le Gouvernement de l'Ouganda fournit en facilitant les travaux menés par l'Organisation des Nations Unies au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ;

5. *Rappelle* le paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas supprimer le poste de responsable de la prestation de services (P-5) ;

6. *Rappelle également* le paragraphe 22 du rapport du Comité consultatif, se félicite de la transformation d'un certain nombre de postes d'agent du Service mobile en postes soumis à recrutement national et prie instamment le Secrétaire général de

<sup>1</sup> [A/72/639](#) et [A/72/777](#).

<sup>2</sup> [A/72/789/Add.9](#).



continuer à mettre en œuvre le plan de transformation et de lui faire rapport à ce sujet dans le cadre du prochain projet de budget ;

7. *Note* que le personnel du Centre recruté sur le plan national remplit les conditions requises pour bénéficier d'engagements continus et, à ce titre, prie le Secrétaire général de veiller à ce que ces engagements soient octroyés aux membres du personnel concernés conformément aux dispositions des résolutions qu'elle a adoptées sur la question, notamment la résolution [65/247](#) du 24 décembre 2010, et dans le respect du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies<sup>3</sup> ;

#### **Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017**

8. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017<sup>4</sup> ;

#### **Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019**

9. *Approuve* un montant de 31 438 900 dollars des États-Unis au titre du fonctionnement du Centre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

#### **Modalités de financement des dépenses prévues**

10. *Décide* que les dépenses du Centre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 seront financées comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé et des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2017, soit 2 983 200 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

b) Un montant de 27 860 200 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

c) Un montant de 595 500 dollars sera imputé sur les crédits ouverts au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 qu'elle a approuvés dans ses résolutions [72/263](#) A à C du 24 décembre 2017 ;

d) Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 2 792 300 dollars, qui représente le montant de 2 892 400 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 diminué du montant de 100 100 dollars correspondant à l'écart négatif constaté pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, sera déduit du montant visé à l'alinéa b) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours ;

11. *Décide* d'examiner à sa soixante-treizième session la question du financement du Centre.

*104<sup>e</sup> séance plénière  
5 juillet 2018*

<sup>3</sup> ST/SGB/2017/1.

<sup>4</sup> [A/72/639](#).